

Communiqué de Presse

La police neuchâteloise communique

Arnaque au faux banquier, les aîné-es sont ciblé-es !

Une recrudescence de cas d'arnaques ou de tentatives d'arnaques ciblant les personnes âgées a été constatée en cette période estivale. Si les escroqueries auprès des personnes âgées ne sont pas des phénomènes nouveaux, les modes opératoires varient, faisant à chaque fois de nouvelles victimes. La police lance un appel à la prudence

Les criminels ont toujours preuve de créativité lorsqu'il s'agit de trouver de nouveaux modes opératoires pour commettre leurs méfaits. Lors de l'arnaque au « faux banquier », une ou un escroc appelle sa cible en se faisant passer pour sa banque et lui annonce un **changement de carte bancaire** ou une **anomalie** avec son compte. L'escroc ou un-e complice **se déplace** ensuite au domicile de la cible qui lui donne sa carte et le code de celle-ci. S'ensuivent alors des **retraits frauduleux**, à l'insu de la victime, qui sont parfois conséquents. Il est également possible que la victime remette une grosse somme d'argent avant que les escrocs ne disparaissent.

Les personnes âgées représentent la principale cible de cette escroquerie. Le mode opératoire consiste en un **appel téléphonique** à la cible, en se faisant passer pour sa ou son conseiller bancaire. À partir de là, différents stratagèmes peuvent être utilisés pour lui soutirer ses valeurs. Par exemple, les escrocs peuvent prétexter des **opérations suspectes ou frauduleuses** effectuées depuis le compte de la cible. Elles et ils envoient alors à son domicile une personne complice, qui agit en qualité de coursière. Cette dernière est chargée de récupérer les cartes bancaires et les codes de celles-ci.

Nous mettons en garde contre ce type d'arnaque, particulièrement inquiétante puisque les escrocs n'hésitent désormais plus à se déplacer au domicile de leurs victimes.

Dans le canton de Neuchâtel et en Suisse romande, des personnes âgées ont été victime de ce genre d'arnaque et il convient de rappeler quelques règles de prudence :

- **Ne remettez jamais d'informations personnelles ou bancaires** à une personne que vous ne connaissez pas, ni par téléphone ni en personne.
- **Ne transmettez jamais le code NIP** de votre carte à qui que ce soit. Même les employé-e-s de votre banque ne vous demanderont jamais cela.
- **Ne confiez jamais votre carte bancaire** à une personne que vous ne connaissez pas.
- **Avertissez les personnes âgées** de ce mode opératoire. Elles représentent en effet les cibles principales de ces escrocs, et sont donc plus **vulnérables**.

Si vous pensez être victime

- **Raccrochez immédiatement.** N'écoutez pas les mises en garde, voire menaces, de votre interlocutrice ou interlocuteur qui fera tout pour vous convaincre de rester et de l'écouter.
- **Vérifiez ses dires.** S'il y a une anomalie avec votre compte et / ou si des paiements frauduleux ont été effectués, alors vous le verrez tout de suite sur vos **relevés bancaires**. N'hésitez pas à **appeler votre banque** (en composant vous-même le numéro habituel de l'établissement) qui pourra avoir une vue de vos transactions et vous dire si des opérations suspectes ont été effectuées ou non.
- Si vous avez déjà transmis vos informations bancaires et / ou votre carte, **bloquez immédiatement vos comptes.**
- **Informez au plus vite la police et déposez plainte** si un préjudice a en effet été causé.

En cas de demande particulière, insistante voire agressive, il ne faut pas hésiter à en avertir immédiatement la police en composant le 117 ou le 032 889 90 00. La police neuchâteloise invite à en parler autour de soi et en informer ses proches, en particulier les personnes âgées.

Brochure d'information gratuite dans les postes de police ou téléchargeable via le site de la prévention suisse de la criminalité PSC

<https://www.skppsc.ch/fr/download/securite-des-50/>

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 13.07.2023